



MUNICIPALITÉ  
**Saint-Valérien-de-Milton**



---

## **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS**

---

Conformément à la directive émise par la santé publique le 20 décembre 2021 et de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19, l'assemblée publique ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton pour le lundi 10 janvier 2022 à 20h00, se tiendra à huis clos.

L'enregistrement sera disponible dans les jours suivants sur le site internet de la municipalité au [www.st-valerien-de-milton.qc.ca](http://www.st-valerien-de-milton.qc.ca)

Nous vous invitons à faire parvenir vos questions par courriel à : [caroline.lamothe@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:caroline.lamothe@mrcmaskoutains.qc.ca) ou directement sur le site internet de la municipalité sous l'onglet séance du conseil, et ce, avant le 10 janvier 2022 12h00.

Ce 5<sup>e</sup> jour de janvier 2022

*Caroline Lamothe  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière*